Image not found or type unknown

CONTRAT DE RESERVATION ANNULE PAR LE PROMOTEUR

Par **LABOUREL**, le **10/02/2009** à **18:08**

Bonjour,
J'ai signé le 08/01/2009, un contrat de réservation avec une agence pour le compte d'un promoteur.Le lendemain ,l'agence m'appelle et me signale qu'il y a une erreur et qu'en faîte ,l'appartement avait déja été vendu dans la semaine...Le promoteur ne savait pas que l'appartement été déja vendu car il n'avait pas reçu le dossier du contrat de réservation de l'autre personne.Je me demande si je peux demander des dommages et interets,car je trouve que ce n'ai pas normal,nous sommes trés décus,ma compagne et moi.
Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés